

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1 octobre à 9h30

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique (secrétaire), BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, CHARDON Fabrice, COUFORT Marie Claude, LEYDIER Ludovic (Président), MERCIER Denise, MATHIEU Éric, MERLE Benoît, PASCAL Patrice, PELISSE François RAMBAUD Sébastien

Excusés : AJASSE Jean Luc, CUBIZOLLE Marie-Pierre,

Absents :

Quorum = 7

Correspondant Incendie et secours	Pour	13	Contre	0
2022_10_01_01	Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au décret 2022-1091 du 29 juillet 2022, il y a lieu de nommer un correspondant incendie et secours puisque la Commune ne dispose pas d'un élu délégué en la matière.

Le correspondant incendie et secours aura pour missions essentielles : information, sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Après en avoir délibéré, M. **Patrice PASCAL**, conseiller municipal, est nommé correspondant incendie et secours pour la Commune de THORAS

Extension réseau AEP La Sagne	Pour	13	Contre	0
2022_10_01_02	Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier conjoint des habitants du village de la Sagne, en date du 15 août 2022, demandant leur raccordement au réseau d'eau potable à partir de Verreyrolles.

Le Conseil Municipal, considérant qu'à ce jour le village de La Sagne n'est pas alimenté en eau potable,

- Emet un avis de principe favorable à l'alimentation en eau potable du village de La Sagne.
- Demande au Maire de prendre attache auprès de l'Agglo du Puy en Velay qui fournit l'eau au village de Verreyrolles pour acter la faisabilité de cette extension
- Autorise le Maire à faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour ce projet

: **Extension réseau AEP Les Salesses**

Pour 11 Contre 0
Abstention 0 Ne participe pas 2

2022_10_01_03

Merle b
Barnier S

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu

un courrier RAR, en date du 13 juin 2022, de M. Serge BARLET, nouveau propriétaire d'un ancien corps de ferme situé au village des Salesses, commune de Saint Paul le Froid (Lozère) demandant son raccordement au réseau AEP de la commune.

L'ancien propriétaire, M. MERLE Roland alimentait cette ferme où il hébergeait des bovins, à l'aide d'un tuyau, à partir du siège de son exploitation agricole situé à la Fagette, commune de THORAS.

Le Maire a échangé avec son homologue M. Christian PASCON, Maire de la Commune de SAINT PAUL LE FROID, Lozère, pour étudier la faisabilité du projet. Le raccordement envisagé représenterait plus de deux kilomètres de tranchée. De tels travaux ne sont pas envisageables techniquement et financièrement par la commune de SAINT PAUL LE FROID.

L'extension à partir du réseau existant de THORAS représenterait un linéaire d'environ 300 ML.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que cette extension ne mettra pas en danger la ressource alimentant le réseau public de la Commune ;
- Considérant que cette extension ne remet pas en cause les limites du prélèvement de la ressource fixées par convention en date du 6 mai 2011 ;
- Emet un avis de principe favorable à l'alimentation en eau potable du village des Salesses
- Demande au Maire de solliciter l'accord d'extension du réseau AEP auprès du Maire de CHANALEILLES (Haute-Loire) gestionnaire de la section de Madrières, en l'absence de commission syndicale, la ressource en eau provenant de cette section.

Adhésion Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire

2022_10_01_04

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe au présent rapport ;
- d'adhérer au dit établissement ;
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève, au lancement de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, à **100 €** ;
- désigne le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Départ de Madame MERCIER Denise

Tarif concessions cimetière et columbarium

2022_10_01_05

Pour	12	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-1,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 juin 2021 décidant de la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Considérant qu'il est laissé toute liberté de choix aux familles de déposer l'urne dans une sépulture ou dans le columbarium, ou de disperser les cendres au Jardin du Souvenir, le Maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de gestion du cimetière.

Il est précisé que ces tarifs s'appliqueront au cimetière de Verreyrolles ainsi qu'au champ commun de Croisances le cas échéant.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

1. fixe les tarifs suivants:
 - concession cimetière perpétuelle : 600.00 €
 - concession columbarium perpétuelle : 600.00 €
 - accès au jardin du souvenir : gratuit
2. Adopte le règlement de gestion

Coordonnateur recensement 2023

2022_10_01_06

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune est concernée par les opérations de recensement de la population en 2023.

A cet effet il y a lieu de nommer un coordonnateur communal.

Le coordonnateur communal est l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne annuelle de recensement. Il veille au respect de la confidentialité des données récoltées et est tenu au secret professionnel (comme toutes les personnes concourant aux enquêtes de recensement). Il encadre et suit le travail des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Désigne Madame LEBRE Marie-Claude, agent territorial, en tant que coordonnateur communal
- Autorise le maire à prendre l'arrêté nominatif

Coupe de bois Croisances – Affouage

2022_10_01_09

Sur proposition des services de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois pour l'exercice 2020, les destinations suivantes :

Pour	11	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	1 Pélisse F

Délivrance aux affouagistes

Forêt	Nature	Surface à parcourir	Parcelles	Proposition
Croisances	RE	3	4p	Sur pied

Intervention de BOUQUET Philippe

Travaux enfouissement Babonnès haut : début des travaux semaine 41

Aménagement cimetièrè : l'entreprise GAILLARD devrait intervenir rapidement pour la réalisation des allées

Désinfection réeau AEP Montrezon : L'entreprise GALTIER doit intervenir semaine 42

Photovoltaïque : L'entreprise ROUSSET doit poser les panneaux – le raccordement est prévu le 14/11

Intervention de COUFORT Marie Claude

Repas des personnes âgées prévu le 30 octobre 2022

Foire : bilan moral et financier

Intervention de RAMBAUD Sébastien

Employé communal

Travaux faits : chemin entre Babonnès et Thoras – Surveillance et réparation réeau AEP – Relève compteurs eau – Nettoyage complet station épuration et réeau assainissement – fauchage cimetières – coupe d'eau chemins – aménagement la Pède - épareuse

A faire :

- adressage communal
- chemin Chazelles au moulin + fontaine
- aménagement entrée le Féria
- Travaux le Bouchet

DIVERS

Adoption motion AAPPMA du Bassin versant Allier 2022_10_01_07

Adoption motion « loup » 2022_10_01_08

Avance de trésorerie photovoltaïque 2022_10_01_10

Présentation du dispositif CAP 43 du Département pour l'attribution d'aide financière à la réalisation d'opérations d'investissement

Présentation du rendement AEP 2022

Voir pour travaux d'élagage par entreprise route de Ventajols – Savignac-Thoras – Moulin de Fortune-La Fagette